

## DISPOSITIFS INTERNATIONAUX - SI, SELO et DNL - baccalauréat 2021

**Les sections internationales préparant l'option internationale du baccalauréat général**

en concertation avec le pays ou l'organisme intéressé au fonctionnement de la section

**Langues vivantes : 4h d'enseignement complémentaire de langue et littérature** dans la langue de la section (LVA)

**1 ou 2 disciplines non linguistiques (DNL)** enseignées en partie dans la langue de la section, parmi :

- histoire-géographie (la moitié du temps d'enseignement - 4 heures - enseigné en LV)
- enseignement scientifique (1h30 en plus de l'enseignement commun enseignée en LV)
- mathématiques (1h30 en plus de l'enseignement commun enseignée en LV)

**Evaluation au baccalauréat :**

Les épreuves communes de contrôle continu en LVA sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu, organisée en classe de terminale (*coefficient 15*).

Puis, en fonction des DNL choisies:

- les épreuves communes de contrôle continu en histoire-géographie sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu organisée en classe de terminale (*coefficient 15*);
- pour les mathématiques et l'enseignement scientifique, une évaluation spécifique en contrôle continu, organisée en classe de première et en classe de terminale, est ajoutée aux épreuves communes (*coefficient 10*).

**Les sections européennes ou sections de langues orientales (SELO)**

dans le cadre du projet d'établissement

**Langues vivantes : horaires renforcés dans la langue vivante de la SELO (LVA ou B)**

**Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL)**, dont une partie du programme est enseignée dans la langue de la SELO.

Pas de liste restrictive des enseignements pouvant faire l'objet d'une DNL.

**Evaluation au baccalauréat :**

Le candidat valide la SELO sous deux conditions :

- avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ;
- avoir obtenu au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu propre à la SELO (constituée à 20% d'une note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale).

(*Note prise en compte comme enseignement optionnel.*)

**La discipline non-linguistique (hors SELO)**

sous la responsabilité d'un professeur doté ou non d'une certification complémentaire en LV

**Pas d'enseignement spécifique de langue vivante.**

**Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) :** Au moins 1h hebdomadaire de l'enseignement commun est enseigné en langue étrangère (obligatoirement la langue A, B ou C du candidat).

**Evaluation au baccalauréat:**

Le candidat valide sa DNL s'il obtient au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu visant à évaluer le niveau maîtrise de la langue acquis dans la DNL (constituée à 20% de la note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale)

(*Note prise en compte comme enseignement optionnel.*)